

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-597460

6244 C A



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6847

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : BA HAFID NOURDDINE

Date de naissance : 21/01/1965

Adresse : Rabat

Tél. : 0668172990

Total des frais engagés : 146980 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Medecin : BOUNNWAR M Hamid Yassine
Specialiste en Psychiatrie
Bd. Abou Bakr El Kadir Résidence Naim
1mm 7 App. 2 - 1er Etage Sidi Maarrow
Casablanca 05 22 78 42 11

Date de consultation : 12/01/2021

Nom et prénom du malade : BAHDOU KHADIA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection psychiatrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/01/2021

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cacheur du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	INPE : 092023860 Montant de la Facture
14/03/2024	12/01/21	1140.80

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

Docteur Anwar M'hamed Yassine

Médecin Spécialiste en psychiatrie

Diplômé en thérapies cognitives et comportementales

Diplômé en addictologie

Ancien médecin interne en France



للدكتور أنوار محمد ياسين

طبيب إخصائي في الأمراض النفسية

أخصائي في العلاج السلوكي والمعرفي

أخصائي في طب الإدمان

طبيب داخلي في فرنسا سابقاً

ORDONNANCE

Casablanca, le

12/01/2021

Mme BADOU KHADIDA

269,00 Ⓛ Risupdal (Solution buvable) !

① 3ml le matin et 3ml le
3ml le matin et 3ml le
Traitement d'un mois

291,00 Ⓛ Medigepin 10mg

1cp le matin et 1cp le soir

29,50 Ⓛ Temiste 100mg

1cp pour le soir pendant 15 jours

puis 1/2cp pour le soir pendant 15 jours

puis 1/2cp pendant du Temiste

شارع أبو بكر القاري، إقامة النعيم، عمارة 7، الشقة 2، الطابق الأول، سيدى معروف الدار البيضاء

Bd Abou Bakr El Kadiri, Résidence Naim, Imm.7, Appt.2, 1er étage, Sidi Maarouf, Casablanca

Tél. : 05.22.78.48.36 E-mail : dr.anwar.psychiatre@gmail.com

AB 30
④ Antane 5 mg q.sol
PHARMACIE EL HADDOUZ
Dr. LAFNOUSSI El Azziz
Lot. Dandou Sidi Mârouf
Tél. : 05 22 33 57 74
puis Amitriptyline 150 mg
= 1/2 cp / jour le matin

Maphar
Km '0, Route Côtier 111,
Ql Zennata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V : 269,00 DH
6 118001 182633

Maphar
Km '0, Route Côtier 111,
Ql Zennata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V : 269,00 DH
6 118001 182633

LOT : 033
PER : NOV 2022
PPV : 290 DH 00

Maphar
Km '0, Route Côtier 111,
Ql Zennata Ain sebaa Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V : 269,00 DH
6 118001 182633

TEMESTA 2,5MG
CP SEC 830
P.P.V : 290 DH 50
6 118000 011576

ARTANE 5MG
CP B20
P.P.V : 130 DH 30
6 118000 060314